

LE MARIAGE DANS LES PAROISSES DU TARDENOIS ET URBAIN II

L'ÉGLISE PARTAGE VOTRE JOIE

Vous avez pris la décision de vous marier et de confier au Seigneur votre couple et la famille que vous allez fonder. L'Église accueille votre projet avec joie et y prend sa part, tout particulièrement pour que la préparation de ce grand moment vous

permette de le vivre pleinement, non seulement le jour de la cérémonie, mais tout au long de votre vie.

Cette préparation comportera des rencontres avec des animateurs et d'autres couples se préparant au mariage, ainsi que des rencontres avec le prêtre ou le diacre qui célébrera votre mariage.

DEROULEMENT

- La date de votre mariage, bien sûr, c'est vous qui décidez, sachant que nous ne pouvons pas prendre plus de 1 mariage le même samedi.
- Lors de votre inscription vous donnerez l'heure souhaitée pour la célébration, nous essaierons de respecter votre choix, sachant que le prêtre sera peut-être amené à changer l'heure, étant donné qu'il doit célébrer la messe dominicale du samedi soir.
- Au début de janvier, les inscriptions de l'année sont en général clôturées. Tous ceux qui s'inscrivent après cette date sont pour l'année suivante.
- Le '*Centre de Préparation au Mariage*' (CPM) est commun à tout le Secteur pastoral du *Tardenois-Vesle* qui regroupe :

* Paroisse Mont Saint-Lié : 2, Rue de Reims – 51390 Villedommange – Tél./Fax. : 03.26.49.25.37 – <http://www.catholique-reims.fr/montsaintlie/>

* Paroisse entre Vesle et Ardre : 17, Rue des Dames de France – 51390 Gueux – Tél./Fax. : 03.26.03.60.21

* Paroisse du Tardenois : 32, Rue St Laurent – 51170 Ville-en-Tardenois – Tél.: 03.26.61.82.38 – <http://www.paroisses-tardenois-urbain2.com/>



* Paroisse Urbain II : 32, Rue St Laurent – 51170 Ville-en-Tardenois – Tél./Fax. : 03.26.61.82.38 – <http://www.paroisses-tardenois-urbain2.com/>

* Paroisse de l’Ardre : 2, Place de l’Eglise – 51170 Fismes – Tél./Fax. : 03.26.48.00.06

* Paroisse Rives de Vesle : 12, Grande rue – 51140 Prouilly – Tél./Fax. : 03.26.48.55.69

Et c’est l’équipe de ce même Centre de Préparation au Mariage qui vous invitera aux deux Journées de réflexion pour mieux vous préparer à votre mariage. Les dates sont communiquées dès qu’elles sont disponibles.

– Au début de février (un dimanche proche du 14 février) vous serez invités par votre paroisse à une rencontre (incontournable) où il vous sera confirmé l’heure et le célébrant de votre mariage. C’est une occasion de régler tout ce qui est administratif concernant votre mariage. Et cet échange sera suivi d’une messe dans laquelle votre projet de mariage sera béni.

INSCRIPTION

– Contacter dès que possible votre maison paroissiale (32 rue Saint-Laurent 51170 Ville-en-Tardenois) aux heures de permanence et au moins 9 à 12 mois avant la date du mariage.

– Pour savoir à quelle paroisse votre village est rattaché, consultez la liste des villages dans la rubrique ‘Les 2 paroisses’.

– Après votre inscription, les futurs mariés sont convoqués par l’équipe de la préparation pour une première rencontre.

POURQUOI PARTICIPER A UNE PREPARATION ?

Pour rencontrer d’autres couples qui font la même démarche

Pour aborder tous les sujets qui peuvent poser questions pour l’un ou l’autre avec des couples plus âgés et avec un célébrant, prêtre ou diacre.

Pour parler de l’engagement dans le mariage et dans le mariage chrétien (Dieu est-il au cœur de notre démarche ?)

Pour permettre de se redire les conditions favorables pour vivre dans la durée cet engagement (Dialogue, pardon, temps pour soi ...)

Cette préparation se fait sur 2 journées (au CPM) qui se veulent des temps d’échange, de partage, de respect de chacun, et de joie bien sûr. Après ces moments, chaque couple rencontre la personne qui les marie (Prêtre ou Diacre) pour préparer la célébration et continuer la discussion d’une façon plus personnelle.

LA CEREMONIE

La cérémonie sera le moment où, devant Dieu, devant l'Eglise et devant vos familles et amis réunis, vous échangerez vos consentements et vous vous engagerez l'un envers l'autre, sous le regard de Dieu, à vivre d'un amour qui ne devra jamais cesser de grandir et de s'approfondir.

Cette cérémonie pourra être présidée par un prêtre ou par un diacre. Ils sont les témoins privilégiés, au nom de l'Eglise, de votre mariage. Ils manifesteront par la prière la bénédiction que Dieu vous accordera au jour de votre union, ainsi que le secours divin sur lequel vous pourrez toujours compter dans votre vie de famille. Par le mariage chrétien, vous vous engagez en effet dans une alliance l'un envers l'autre et avec Dieu.

EQUIPE RESPONSABLE DE LA PREPARATION AU NIVEAU DU SECTEUR PASTORAL :

Père Bruno COQUERET

Père Patrice TREMOUREUX

Père Etienne RUHATIJULI

Marie-Laure et Jean-Joseph MEBE

Catherine et Pascal TINTILLIER

Christine et Jean-François WURTZ

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la Permanence de la Paroisse : *le Lundi de 17h30 à 19h00 ou le Mercredi de 17h00 à 18h30.*

Ou écrire à l'adresse suivante :

Paroisses du Tardenois et Urbain II

32 Rue Saint-Laurent

51170 Ville-en-Tardenois

Tél : 00 33 (0) 3 26 61 82 38

Mail : paroisses.tardenois.urbain2@gmail.com

LE MARIAGE, SACREMENT ?

Le mariage est l'alliance entre un homme et une femme unis par un même amour. Dans cette alliance se révèle le plus pleinement l'histoire des alliances entre Dieu et l'humanité scellée dans l'amour du Christ qui a donné sa vie pour nous. Le sacrement de mariage sanctifie l'union d'un homme et d'une femme et situe l'amour des époux au cœur de l'amour de Dieu pour l'humanité.

C'est un engagement pris devant Dieu. La dignité de cet engagement s'articule sur les quatre piliers que scelle l'échange des consentements : **la liberté, la fidélité, l'indissolubilité et la fécondité.**

Chacun des fiancés doit être pleinement libre au moment de son engagement. Les conjoints se promettent fidélité, et cette promesse est source de confiance réciproque.

Signe du sacrement : l'échange des consentements et des alliances.

Paroles du sacrement : « Je te reçois comme époux (se) et je me donne à toi. »

Symbole du sacrement : l'engagement et la vie conjugale du couple qui fait référence à l'union du Christ et de l'Église.

Source : www.eglise.catholique.fr

VOTRE CONTRIBUTION A LA VIE DE L'ÉGLISE

Aucun moment de prière vécu au cœur de la liturgie de l'Église n'a évidemment de « prix » et nous ne souhaitons pas l'associer à un « tarif » précis.

Cependant, vous savez que toutes les cérémonies auxquelles les chrétiens sont invités tout au long de l'année et de leur vie (baptêmes, Messes du Dimanche ou en semaine, mariages, etc.) ont un coût. Nous souhaitons pouvoir accueillir dignement tous ceux qui vivent un moment privilégié de leur existence sous le regard de Dieu.

Pour financer ces dépenses (chauffage, électricité, livrets de chant, cierges, encens, déplacements et traitement des prêtres, formation des personnes qui les accompagnent, assurances, etc.) la paroisse ne dispose pas d'autres ressources que les dons des fidèles à l'occasion des différentes cérémonies, ou des offrandes de Messes. Elle ne reçoit pas de subventions de l'Etat et doit elle-même contribuer, pour sa part, à la vie de l'Église partout dans le monde.

C'est pour permettre de faire face à tous ces frais que nous faisons appel à votre générosité, au moment où vous faites appel à l'Église.

Chaque couple déterminera en conscience ce qu'il peut donner.

Nous vous indiquons un ordre de grandeur pour cette offrande : **200 € ou plus.**

Dans l'esprit même qui animait la première communauté chrétienne, tel qu'en témoigne le Livre des Actes des Apôtres, ceux qui sont dans le besoin donneront moins et ceux qui en ont les moyens donneront davantage, afin que personne ne soit laissé dans la gêne.

« Que chacun donne selon ce qu'il a décidé, dans son cœur, sans regrets ni contrainte »
(Seconde Lettre de Saint Paul aux Corinthiens 9,7)

Vous pouvez remettre cette offrande soit en espèces, soit par chèque (à l'ordre de la paroisse dans laquelle la cérémonie aura lieu et dont vous trouvez les coordonnées sur le dépliant). Vous pouvez le faire lors d'une de vos rencontres avec le prêtre ou le diacre, ou bien le jour de la cérémonie ou encore la déposer au presbytère dans les jours qui précèdent ou qui suivent.

Par avance, nous vous remercions pour ce don.

DES MOUVEMENTS D'ÉGLISE AU SERVICE DES COUPLES

Parmi d'autres mouvements qui peuvent vous aider à approfondir votre engagement spirituel dans le cadre du mariage et dont vous pouvez parler avec les prêtres, diacres et chrétiens de votre paroisse, voici deux d'entre-eux :

- Les Equipes Notre-Dame : 49, rue de la Glacière 75013 Paris. Tél. 01 43 36 08 20 ou www.equipes-notre-dame.fr
- Le CLER, Amour et Famille : Organisme de formation agréé par le ministère des Affaires sociales, propose des parcours pour les couples chrétiens ou non désireux d'approfondir leur relation conjugale. 65 bd de Clichy, 75009 Paris, Tél. 01 48 74 87 60 ou www.cler.net